



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme des études de médecine et déserts médicaux

Question écrite n° 38811

Texte de la question

M. Bruno Questel interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'entrée en vigueur de la réforme des études de médecine qui favoriserait le phénomène des déserts médicaux en zone rurale. La pandémie a mis en exergue la problématique du manque cruel de médecins. En effet, la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé avait pour ambition de réduire le taux d'échec des étudiants en 1ère année en mettant fin au *numerus clausus* pour le remplacer par le *numerus apertus* afin de permettre un élargissement du recrutement et une augmentation du nombre de médecins. Pourtant, cette réforme est décriée par les services hospitaliers et les universités, qui réclament des moyens supplémentaires pour former davantage : l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine ne correspondrait pas au nombre trop réduit de stages disponibles dans les services hospitaliers et des médecins encadrant les stagiaires. Par effet de ricochet, les carrières de professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH) sont délaissées, peu valorisées, et les services hospitaliers ne connaissent aucune augmentation des postes alors que leur manque est criant. C'est pourquoi il souhaite connaître les orientations du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Questel](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38811

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4033

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)